



NOUVEAU BUREAU

RECONDUCTION DE GUY BERGÉ A LA PRÉSIDENTIE D'ATMO FRANCE

Mardi 8 décembre 2020, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) se sont réunies pour renouveler le Bureau de leur Fédération nationale, Atmo France. Guy Bergé a été réélu à l'unanimité à la fonction de Président.

Présentation des membres du nouveau Bureau



Guy Bergé, Président

ATMO Grand Est

Retraité de l'Education nationale et maire honoraire de Jussy, Guy Bergé a présidé pendant 12 ans la commission « territoire durable » de la métropole de Metz. Il a été président d'Atmo Lorraine Nord puis d'Air Lorraine. Il est membre du Bureau d'Atmo France depuis 2011, d'abord en tant que trésorier, puis comme Président depuis 2017.



Jean-Félix Bernard, représentant au Conseil national de l'air

Airparif

Biologiste, Jean-Félix Bernard est ancien président du Conseil national de l'Air (1998-2004) et rapporteur de la première évaluation de l'application de la loi sur l'air de 2001. Il est Président d'Airparif depuis 2012.



Nicolas Bonnet

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Nicolas Bonnet est maire-adjoint à Clermont-Ferrand, en charge des Mobilités Actives, de la Qualité de l'Air, de la Nature en ville et de l'Alimentation. Il est engagé dans le réseau des AASQA depuis plusieurs années : tout d'abord comme Président d'Atmo Auvergne en 2014 où il a accompagné sa fusion avec Air Rhône-Alpes, puis en tant que Président du Comité territorial Auvergne d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, responsabilité qu'il exerce encore aujourd'hui.



Laurent Gerault

Air Pays de la Loire

Laurent Gerault est Président d'Air Pays-de-la-Loire élu en 2017, réélu en 2020 et Vice-Président de la Région des Pays de la Loire, en charge de la Transition Energétique, de l'Environnement et de la Croissance Verte. Également Président délégué de la commission Transition écologique à Région de France et Administrateur de l'ADEME, il a participé à la publication « la Ville à Bout de souffle : Pollution urbaine et santé publique ».



Catherine Hervieu, Secrétaire

Atmo Bourgogne-Franche-Comté

Catherine Hervieu est Conseillère municipale de Dijon et Présidente d'Atmo Bourgogne Franche-Comté depuis 2017. Vice-présidente sortante du Club des Villes et Territoires Cyclables, elle est également administratrice de France nature environnement Côte d'Or.



Denise Hoarau

Atmo Réunion

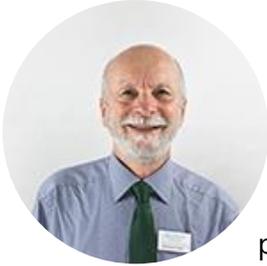
Denise Hoarau est conseillère régionale de la Réunion et Présidente d'Atmo Réunion. Vice-Présidente de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (Civis) en charge de la Transition Énergétique et Climat (PCAET), elle est également conseillère municipale de St Pierre Réunion en charge du Protocole "Ville Amis des Enfants" Unicef et des Relations internationales.



Alain Laplanche

Air Breizh

Alain Laplanche est ingénieur Chimiste et doctorant d'Etat es Sciences Physique. Son habilitation à diriger des recherches lui a permis d'être professeur des universités à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes et directeur du laboratoire « Chimie et Ingénierie des Procédés » rattaché à l'UMR 6226, « Sciences chimiques de Rennes ». Il a été directeur de nombreuses thèses, publications et communications nationales et internationales notamment sur les procédés de traitements de l'eau et l'air avec un focus particulier sur l'analyse et les traitements des micropolluants. Il est Président d'Air Breizh depuis 2016.



Pierre-Charles Maria, Trésorier

AtmoSud

Pierre-Charles Maria est professeur émérite de chimie à l'Université Côte d'Azur et ancien vice-président délégué à l'environnement et au développement durable de l'Université Nice Sophia-Antipolis. Ancien président du Syndicat intercommunal des Paillons et du Comité de rivière du bassin versant des Paillons, il est également maire honoraire de Peillon. Il est Président d'AtmoSud.



Jacques Patris, représentant au Conseil national de l'air

Atmo Hauts-de-France

Chercheur en immunologie, Jacques Patris a mené durant une quarantaine d'années des recherches sur l'épistémologie. Il est président d'Atmo Hauts-de-France depuis 2014.

La nouvelle orientation de la mandature 2020-2023 de Guy Bergé

Cette mandature s'inscrit dans le prolongement de la précédente avec comme principal objectif de répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens et des membres des 4 collèges (collectivités, Etats, industriels et société civile).

Cela passe par :

- *Un renforcement de nos coopérations et mutualisations internes, dans le respect de l'indépendance de chaque AASQA ;*
- *La poursuite de notre rôle de véritable partenaire des différentes instances intervenant dans les champs qui sont les nôtres, dans le respect de la spécificité et des contraintes de chacun ;*
- *Et bien sûr, continuer à donner une information fiable, précise, accessible et indépendante sur l'air que nous respirons, et prenant en compte les principales substances qui affectent la qualité de l'air et, par voie de conséquence la santé.*

Pour y parvenir, je sais pouvoir compter sur des femmes et des hommes impliqués et responsables.

Guy Bergé

Contact presse

Delphine Guillaume, Responsable Communication et Événementiel

06 29 35 54 98 – delphine.guillaume@atmo-france.org

A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

Les AASQA :

40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) depuis la Loi sur l'Air, dite Loi LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État. **Le réseau national se compose aujourd'hui de 19 AASQA** (une par région administrative de métropole et d'outre-mer). Elles emploient au total **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions**¹ de :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants règlementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone...) étendu aux **gaz à effet de serre**, à **l'air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**...
- **Informier pour sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air mais aussi les dispositifs préfectoraux d'alerte.
- **Améliorer les connaissances** et **participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par Atmo France, les AASQA travaillent en réseau pour **partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun**.

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréées par l'État**
- Leur **gouvernance** est **quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement** est **diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libérateurs de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance.
- Leur **ancrage territorial** les place **au plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des **diagnostics partagés et des actions concertées** sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- Les **informations** qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont **de façon homogène sur l'ensemble du territoire national**
- Leur approche est **transversale** sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air **extérieur et intérieur**.

Ces vingt dernières années, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte** à une **logique d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, les AASQA sont reconnues comme des **acteurs de la transition écologique** au plus près des citoyens et des décideurs, **présents durablement dans les territoires** et en mesure **d'évaluer et de suivre**, de **manière indépendante, l'efficacité des plans d'actions** sur la qualité de l'air : **Plan de Protection de l'Atmosphère**, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires devant inclure les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE); Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/DEVR1710772A/jo/texte> Arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant